

PUBLIC

Agents titulaires, non titulaires du public,
Enseignants du privé,
Retraités, veufs,
Ayants droits et apprentis

MISSIONS

Ecoute, conseil, information, orientation
Accompagnement psychosocial
Prévention des RPS
Equilibre vie professionnelle et vie privée.
Rôle d'alerte et de conseil de la hiérarchie

SOLLICITATION

Initiative de l'agent, de l'institution, d'un tiers ou d'un partenaire
ACCUEIL
DSDEN/ section MGEN de Brive/lieu de travail/ domicile

ACTEURS RH

Services de gestion de la Dsden,
Services de gestion du Rectorat,
Médecine de prévention,
Psychologue du travail, CRHP

INSTANCES

CHSCT / SAA
Cellule d'écoute et d'accompagnement (événements traumatiques qui touchent les personnels).
Médiation ou accompagnement collectif des personnels.
Cellule Stopdscri départementale

Service social
départemental spécialisé
du travail sous l'autorité
de l'la Dsden

Secret professionnel
Code pénal en ses articles 226-13 et 226-14
Code de l'action sociale dans son article et des familles L 411-3

Service social en faveur des personnels

(Circulaire de missions du 16 décembre 2021)

Sophie ARNAUD 05.87.01.20.33
Sophie.Arnaud@ac-limoges.fr



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

TRAVAIL

- Accueil, intégration des personnels,
- Mobilité professionnelle (mutation),
- Conditions de travail, qualité de vie au travail,
- Prévention des risques psychosociaux (alcool, isolement, usure professionnelle)

SANTÉ

- Accompagnement et information sur les différents congés maladie (avant, pendant et après),
- Retraite pour invalidité, dépendance, majoration pour tierce personne,
- Aménagement de poste, activité thérapeutique, poste adapté, temps partiel thérapeutique.

HANDICAP

- Aide à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé,
- Lien avec le FIPHFP et la MDPH,
- Aménagement de poste.

VIE PRIVÉE, VIE FAMILIALE

- Accompagnement psychosocial lors de situations de rupture ou de déséquilibre familial (séparation, deuil, conflit conjugal, exercice de la parentalité, accompagnement de son aîné en perte d'autonomie)
- Protection des adultes vulnérables

ECONOMIQUE

- Difficultés financières : secours et/ou prêt, contractuels éligibles dès que la durée du contrat est égale ou supérieure à 6 mois,
- Accompagnement budgétaire,
- Endettement ou surendettement : dossier de surendettement auprès de la banque de France.

INFORMATIONS DIVERSES

- Renseignements sur les droits sociaux, aide aux démarches administratives (retraite, logement : accès, maintien)
- Orientation vers des organismes appropriés : Conseil départemental, associations, mairie, CCAS (centre communal d'action sociale) ou CIAS (centre intercommunal d'action sociale).